

Image not found or type unknown



Protection juridique est elle encore valable apres la vente du vé

Par **celine1102**, le **21/09/2013** à **15:26**

j ai vendu ma voiture en état de marche avec facture à l appuis et 15 jours après la vente et 1200km de l acheteur il tombe en panne et l envoi au garagiste m accuse d avoir cacher un vice (courroie de distribution)et me demande de payer les frais de garage alors que la courroie a était changer.rnque faire ? merci de votre réponse